

23 juin 2009

09.151

Motion des groupes PopVertsSol et socialiste**Révision de la loi fédérale sur l'assurance chômage-sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel**

A l'augmentation continue du chômage et aux sombres prévisions sur le marché du travail, la quatrième révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI) répond par des économies sur les prestations et par des reports de charges sur les cantons.

Lors de précédentes crises économiques, comme actuellement, notre canton est plus durement touché que le reste du pays en raison de son économie exportatrice. Dans ce contexte de récession, il est à craindre que les demandeurs d'emploi, les chômeuses, les chômeurs, les jeunes en fin de formation et les personnes en insertion professionnelle soient les premiers désignés pour payer la crise qui frappe.

Au vu de l'urgence et de l'importance de la crise, nous demandons au Conseil d'Etat, à l'instar de l'association pour la défense des chômeurs (ADC), d'étudier:

- les moyens par lesquels il peut concrètement s'opposer au démantèlement prévu par la révision de la LACI;
- comment il peut intervenir auprès du Parlement et du Conseil fédéral pour que la quatrième révision de la LACI maintienne et renforce les prestations pour les sans emploi;
- comment il peut compenser, le cas échéant, pour les sans-emplois de notre Canton, toute péjoration des mesures d'intégration professionnelle (MIP).

L'urgence est demandée.

Signataires: M. Ebel, F. Konrad, D. de la Reussille, T. Perret, C. Maeder-Milz, S. Latrèche, N. Fellrath, M. Bise, Ph. Loup, M.-C. Jeanprêtre Pittet, C. Borel, J. Lebel Calame, J. Hainard, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil, A. Clerc Birambeau, S. Locatelli, M. Castioni, S. Fassbind-Ducommun, F. Cuche, C. Fischer, E. Flury, A. Tissot Schulthess, M. Giovannini, D. Moratel, J.-C. Berger, O. Arni, P. Herrmann, J.-C. Pedroli, L. Debrot, N. de Pury, F. Fivaz, J.-D. Blant, D. Ziegler, J.-P. Veya, V. Leimgruber, E. Fernandez, T. Bregnard, D. Angst, P.-A. Thiébaud, V. Pantillon, P. Erard, S. Vuilleumier, G. Hirschy, C. Dupraz, T. Huguenin-Elie et C. Mermet.